



PROJET DE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 30 juin 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Boillot Hervé, Bunod Claudine, Devaux Laurence, Girardot Jacques, Moine Dominique, Perrey Eric, Pétrequin Stéphane, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine, Zinck Florence (arrivée 20h20 à compter du point 2).

Etait absent excusé : Pétrequin Jean-Mary.

Président de séance : Devaux Laurence.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Stéphane Pétrequin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, suite à la réception le 04 juillet d'un courrier du SYDED, concernant l'enfouissement des réseaux secs Grande rue. Le Conseil à l'unanimité accepte l'ajout de ce point qui sera examiné en position 2, les points 2 à 8 de la convocation devenant les points 3 à 9.

Mme la Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

- 1 Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**
- 2 Programme d'enfouissement des réseaux secs Grande rue, engagement des travaux**
- 3 Compte Rendu des décisions du Maire**
- 4 Forêt – Programme des travaux 2023**
- 5 Convention avec M. Pascal Keller pour Concert au Temple**
- 6 Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2024**
- 7 Compte Rendu de la Commission Sécurité à la suite de la visite de la salle communale**
- 8 Informations sur les évolutions du poste de secrétaire de Mairie**
- 9 Questions et Informations diverses**

1. Approbation du Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Sur la demande de Mme la Maire, aucune remarque portant sur le contenu du compte rendu n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité de 9 voix.

Arrivée de Mme Florence Zinck.



2. Programme d'enfouissement des réseaux secs Grande rue, engagement des travaux

Délibération D2023-07-01

Suite au vote lors du Conseil du mois d'avril 2023 (Délibération D2023-04-01) autorisant Mme la Maire à :
Inscrire les crédits au budget pour la somme de 186 250 € TTC,
Demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

Il a été reçu le 04 juillet 2023 un courrier du SYDED, informant la Commune de la décision du Comité Syndical du 30 juin d'inscrire l'opération au programme d'investissement 2023, et demandant à Mme la Maire de signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, la convention financière et l'annexe prévisionnelle.

Mme la Maire fait une présentation pour mémoire du projet qui porte sur la zone allant du 36 au 48 Grande rue, ainsi que de la décomposition financière prévisionnelle ayant mené au vote de la délibération D2023-04-01.

Au vu de ces éléments, et **à l'unanimité**, le **Conseil Municipal**, après délibération :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SYDED,

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer la convention financière et l'annexe prévisionnelle avec le SYDED.

3. Compte Rendu des décisions du Maire

Comme prévu par l'article L2122-23 du CGCT, Mme la Maire rend compte au Conseil de l'utilisation des délégations suivant délibération D 2022-10-06 du 06 octobre 2022.

Un compte rendu des arrêtés pris sur les mois de juin et juillet est également présenté au Conseil.

Le Conseil prend acte de ce compte rendu et remercie Mme la Maire de ces informations.

4. Forêt – Programme des travaux 2023

Délibération D2023-07-02

Suite à la demande du Conseil lors de la réunion du 22 mai 2023, M. le 1^{er} Adjoint présente les devis reçus portant sur le point N°1 des préconisations (nettoisement de jeune peuplement sur la parcelle 3).

Les offres reçues par l'entreprise Dirand et l'ONF sont étudiées par le **Conseil Municipal**, qui au vu des montants proposés, et après délibération **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser la signature du devis confiant la charge de nettoisement de la parcelle 3 à l'ONF, pour un montant de 1 344 € HT (1 478,40 € TTC).



5. Convention avec M. Pascal Keller pour Concert au temple

Délibération D2023-07-03

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'organisation d'un concert entrant dans le cadre de la programmation culturelle de la commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard. Cette convention définit les liens et les obligations de chacune des deux parties au contrat, soit entre Monsieur Pascal KELLER, artiste et la Mairie de Saint-Julien-Lès-Montbéliard.

La participation de la commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard pour la prestation du concert s'élève à 250 € qui seront versés à Monsieur Pascal KELLER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'un concert et à verser à Monsieur Pascal KELLER, artiste, le montant de 250 €.

6. Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2024

Délibération D2023-07-04

Suivant l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, il est nécessaire de préparer la mise en œuvre de cette nomenclature au 1^{er} janvier 2024, ainsi que de choisir d'option entre nomenclature simplifiée ou nomenclature développée.

Mme la Maire présente au Conseil l'avis du comptable public sur l'adoption du référentiel M57 concernant la Commune de Saint-Julien-lès-Montbéliard.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation des éléments par Mme le Maire, et **après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et du budget annexe « Forêt » et d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- DE CONSERVER un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024,
- D'UTILISER la nomenclature développée
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

7. Compte Rendu de la Commission Sécurité à la suite de la visite de la salle communale

Mme la Maire présente au Conseil le compte rendu de la commission de sécurité concernant la salle communale. Seul 2 points avaient été mentionnés lors de cette visite, l'un concernant le passe-plat, mais levé par le fait que celui-ci n'est plus en service et est bloqué en position fermée, le second concernant la confirmation de la coupure générale de gaz par la vanne située dans la cuisine.



Après transmission d'une attestation de l'entreprise COLA confirmant la possibilité d'une coupure générale de gaz dans la cuisine ce second point a été levé.

Dans les conclusions, la commission de sécurité recommande l'inscription de la salle communale en ERP (Etablissement Recevant du Public) de type L catégorie 5.

Mme la Maire présente au Conseil le Procès-Verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Montbéliard, qui confirme la proposition de l'inspecteur :

- Avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle,
- Exécution des prescriptions de sécurité émises dans le rapport de contrôle,
- Passage de la salle communale en ERP de type L catégorie 5.

8. Informations sur les évolutions du poste de secrétaire de Mairie

Mme la Maire présente au Conseil Municipal les évolutions à venir portant sur le poste de secrétaire de Mairie pour faire face aux difficultés de recrutement.

Une étude concernant la revalorisation du métier et du statut est en cours par le Gouvernement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et demande à Mme la Maire de le tenir au courant des futures décisions du Gouvernement.

9. Questions et Informations diverses

Les représentants de la commune aux SIVU de la Baumette et de la Chauillère donnent au Conseil un compte rendu succinct de l'activité et des éléments importants. Il n'y a pas de point nécessitant la prise en compte d'un point complémentaire ou d'une délibération.

Mme la Maire donne retour au Conseil d'un remerciement reçu de la part de la banque alimentaire pour la subvention communale versée.

RGPD / Cyber sécurité : il est nécessaire de lancer une mise à jour pour la Commune. Mme la Maire demande au Conseil l'assistance d'un membre pour travailler sur le sujet. M. Stéphane Pétrequin y répond favorablement.

PMA a communiqué sur la mise en place d'une plateforme d'information et d'alerte à disposition des communes, ainsi que sur la mise en place de son nouveau site internet. Il est proposé aux Communes un service de développement d'un site avec maintenance.

L'ensemble des points ayant été épuisés, Mme la Maire clôt le Conseil à 21h30



Liste des délibérations

Selon article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité

Conseil Municipal du 10 juillet 2023

Délibérations	Libellé
D2023-07-01	Programme d'enfouissement des réseaux secs Grande rue, engagement des travaux
D2023-07-02	Forêt – Programme des travaux 2023
D2023-07-03	Convention avec M. Pascal Keller
D2023-07-04	Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2024

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, mardi 11 juillet 2023

Le Maire
Laurence Devaux

Le secrétaire
Stéphane Pétrequin



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME
Séance du 10 juillet 2023

Ordre du jour

1. Demandes reçues par la Mairie depuis la dernière commission
-

Étaient présents : Boillot Hervé, Bunod Claudine, Devaux Laurence, Girardot Jacques, Moine Dominique, Perrey Eric, Pétrequin Stéphane, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine, Zinck Florence,

Était absent excusé : Pétrequin Jean-Mary

Président de commission : Devaux Laurence

1. Demandes préalables de travaux
- a. Une demande a été déposée par Mme Klinguer, 40 grande rue, pour la pause d'une clôture entourant son terrain
→ Demande acceptée

 - b. Une demande a été déposée par M. Onffroy de Verrez, 1 rue des prés sous la ville, pour le remplacement des menuiseries
→ Demande en cours d'instruction par PMA